

# COMMUNE DE LAMBERVILLE

## 31 / RÉUNION DU MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le quatorze novembre deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LAMBERVILLE, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 et L.2122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 2 novembre 2018

Etaient présents : 10. F. de BRUNVILLE, B. FOUSSE, Y. FRANCOISE, P. POTEY, M. HELAINE, C. MARIE, R. LEFEBVRE, S. DUVIVIER, L-M GRELLIER, A. FOUSSE

Secrétaire de séance : B. FOUSSE

Absents excusés : 1. J. RIVIERE

Date d'affichage : 30 novembre 2018

-----  
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour : travaux de maçonnerie sur l'Autel de l'Eglise et Vente du portail du 6 Le Breuil, le conseil municipal accepte.  
-----

### I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 26 septembre 2018.

### II) RESTAURATION DES TABLEAUX DE L'EGLISE : ETUDE DE FAISABILITE, DECISION DU CONSEIL ET CHOIX DES ENTREPRISES

Le Maire donne lecture des propositions de restauration concernant les tableaux « La Sainte Famille » et « Les Instruments de la Passion » :

TABLEAUX	Pauline RUIZ	Sophie KLISZOWSKI	Romana et Corneliu ANDRONESCU	J.M.D HUE DOREUR SUR BOIS	EBENISTERIE MENUISERIE PHILIPPE DELAROQUE
1 – La Sainte Famille	8 916 € TTC		9 312 € TTC		
2- Les Instruments de la Passion	6 192 € TTC		5 964 € TTC		
Restauration des 2 cadres		3260,00 € TTC			1 822,00 € TTC
Restauration de dorure		1 600,00 € TTC		3 684,00 € TTC	
<b>Total TTC</b>	<b>15 108 € TTC</b>	<b>4 860,00 € TTC</b>	<b>15 276 € TTC</b>	<b>3 684,00 € TTC</b>	<b>1 822,00 € TTC</b>

Le conseil municipal, après étude des devis, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir les propositions suivantes sous réserve de l'obtention des subventions :

- Romana et Corneliu ANDRONESCU pour un montant de 15 276 € TTC, car ils procèdent à un rentoilage qui semble nécessaire vu l'état des tableaux,
- J.M.D HUE, Doreur sur bois pour un montant de 3 684,00 € TTC,

- Philippe DELAROQUE, Ebénisterie-Menuiserie pour un montant de 1 822,00 € TTC,
- D'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et auprès de la D.R.A.C,
- De signer tous les documents afférents à ces travaux.

### III) PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ECOLES PRIVEES

Monsieur Le Maire rappelle le courrier de la préfecture en date du 19 mars 2018 sur la prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat. Le coût moyen départemental des classes élémentaires publiques du département de la Manche pour l'année 2016/2017 est de 521.43 €. Pour information le coût de nos élèves scolarisés au R.P.I STJEAN/PREROUX est de 500 € par élève. Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le montant de la participation aux frais de scolarité des élèves maternelle et primaire en établissement privé.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :**

- De fixer le montant annuel des frais de scolarité des élèves maternelles et primaires scolarisés dans les établissements privés à 500 € par élève.

### IV) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AYANT PARTICIPE A LA COURSE CYCLISTE DU 9 JUIN 2018

Monsieur Fousse expose le bilan de la course cycliste, et demande au conseil municipal de délibérer sur le montant de la subvention à accorder aux associations pour la participation à l'organisation de cette course.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer une subvention aux associations suivantes :**

- « Les Amis de la Gaieté »                      **350 €**
- « Les Petits Loups »                              **350 €.**

### V) BONS DE CAILLOUX

Les bons de cailloux pour les entrées privées ont été distribués, le caillou est à prendre à la carrière GRENTE avant le 1<sup>er</sup> décembre 2018.

### VI) REEMPLACEMENT DE L'IMPRIMANTE

Monsieur le Maire donne lecture des propositions pour le changement du copieur. Deux solutions existent soit de la location ou achat.

#### LOCATION :

Entreprise	LOCATION MENSUEL HT	Coût copie N/B H.T maintenance	Couleur H.T maintenance
DALTONER	77 €	0.0050	0.050
ABI GROUP	55 €	0.0041	0.041
DESK	49 €	0.0034	0.034
REX-ROTARY	59 €	0.0050	0.050

#### ACHAT :

Entreprise	LOCATION MENSUEL HT	Coût copie N/B H.T maintenance	Couleur H.T maintenance
DALTONER	3 778.98 €	0.0050	0.050
ABI GROUP	3 300.00 €	0.0041	0.041
DESK	2 300.00 €	0.0034	0.034
REX-ROTARY	4 100.00 €	0.0050	0.050

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **d'acheter le copieur et de retenir l'entreprise DESK pour un montant de 2 300 € HT plus la maintenance.**

**VII) TRAVAUX DE MACONNERIE SUR L'AUTEL DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise SILFAS pour des travaux de maçonnerie sous l'Autel de l'église :

- Démolition de la dalle béton, évacuation des gravats, fourniture et réalisation d'une dalle en béton naturel fibré pour un montant de 615.00 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **d'accepter le devis de l'entreprise SILFAS pour un montant de 615.00 € HT sous réserve de l'obtention des subventions.**
- **D'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et auprès de la D.R.A.C,**
- **De signer tous les documents afférents à ces travaux.**

**VIII) VENTE DU PORTAIL AU 6 LE BREUIL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le portail du 6 Le Breuil acheté il y a 6 ans et jamais posé avait été acheté 377.00 € environ. Il demande l'autorisation de le vendre.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **D'autoriser Monsieur Le Maire à vendre le portail,**
- **D'accepter la meilleure proposition d'achat qu'il lui sera présentée.**

**QUESTION DIVERSE**

- Date pour les vœux 2019 : le 20 janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Le Maire,.....  
F. de BRUNVILLE

Le secrétaire de séance,  
B. FOUSSE,

Les Conseillers,

Y. FRANCOISE,

L-M GRELLIER

M. HELAINE,

C.MARIE,

J. RIVIERE  
Absent excusé

R.LEFEBVRE

P. POTEY,

S. DUVIVIER

A. FOUSSE